

Contrats doctoraux UBO-UBS
Concours 2015

1. Principes

Selon l'article 4 de l'arrêté ministériel du 7 août 2006 sur la formation doctorale, "les écoles doctorales, dans le cadre de leur programme d'actions, mettent en œuvre une politique de choix des doctorants fondée sur des critères explicites et publics ; organisent, dans le cadre de la politique des établissements, l'attribution des financements qui leur sont dévolus, notamment les allocations de recherche sur la formation doctorale". Dans ce contexte, l'ED SICMA reçoit chaque année un contingent de CDE via les établissements (UBO et UBS). Ces CDE sont maintenant gérés par les établissements sous la forme d'un contrat de travail à durée déterminée entre les établissements et les doctorants (durée de 3 ans). Ils permettent au doctorant de se consacrer pleinement à ses travaux de recherche pour la préparation de sa thèse. D'autres supports provenant de la Région Bretagne (ARED), du département 56 (CG56), ou des collectivités locales (BMO) s'ajoutent à ces contingents. Pour rappel, le tableau ci-dessous rassemble les quantités de CD en 2014, auxquels s'ajoutent des cofinancements (non-comptabilisés dans ce tableau) par les LABEX, les contrats industriels, etc. Ces CDE correspondent à un investissement de plus de 2500 k€ par les établissements et les collectivités locales pour les 3 ans de thèse.

	UBO	UBS
CDE	10	4
CDE présidentiels	3.5 ¹	2
ARED	4	3.5
BMO	0.5	-
CG56	-	1

¹ Ces CDE relèvent uniquement du choix du président de l'UBO et sont positionnés sur le développement de l'internationalisation de la recherche.

En 2014, la répartition par groupement disciplinaire (GD) a été la suivante

	UBO	UBS
Maths-STIC	8.5	6.5
Bio-Santé	7.5	-
Matière	2	4

2. Ressources et principe

En 2015, le nombre de CDE affectés à l'ED SICMA par l'UBO est en principe de 10 et de 5 pour l'UBS. Pour les ARED, et à la date d'aujourd'hui, nous attendons les directives de la Région Bretagne pour l'arbitrage des financements.

Notes importantes :

- Pour l'UBS, le concours 2015 organisé par l'ED SICMA concerne l'ensemble des demandes de financement de thèses sur des supports CDE. Ces supports correspondent à des demandes 100%..
- Pour l'UBO, il est possible de faire une demande de financement 50% CDE avec un cofinancement explicite et acté à la date de dépôt du dossier du candidat (13 mai 2015). Les ressources BMO sont gérées par la Commission Recherche comme en 2014. Cependant, les directeurs de laboratoires demandant des financements BMO doivent mettre en copie l'ED de leur demande car leurs candidats seront auditionnés simultanément avec les candidatures financées sur des supports CDE.

Le principe de recrutement est basé sur une sélection des doctorants par le Bureau de l'ED après audition sur des sujets de recherche définis par une mise en concurrence des laboratoires. Seules les 15 unités reconnues (UMR CNRS, unités INSERM, EA) peuvent postuler (annexe 1).

3. Condition requise pour un étudiant

Pour postuler à un CDE le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche (arrêté du 7 août 2006). Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale, inscrire en doctorat des étudiants ayant effectué à l'étranger des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis. Il n'existe plus de conditions d'âge, ou de date d'obtention du master.

Des informations utiles sur les modalités d'attribution des CDE sont proposées sur le site de l'Ecole Doctorale SICMA (<http://edsicma.univ-brest.fr/>).

4. Procédures de candidature aux CDE

Conformément aux modalités qui ont été adoptées par le Conseil Scientifique et Pédagogique (CSP) de l'ED SICMA, la procédure de sélection et d'attribution des CDE est conduite en deux étapes. D'abord, celle relative au projet scientifique (sélection des sujets) suite à un appel à propositions de sujets de thèse par la direction de l'ED, puis celle des candidats doctorants qui remplissent au mieux les profils définis par les sujets retenus dans la première période.

L'ED SICMA est structurée en GD (annexe 2) qui jouent un rôle important tout au long de la procédure. Les animateurs des GD sont les interlocuteurs privilégiés des directeurs de laboratoires qui leur sont rattachés.

4.1 Sélection des sujets

Du mardi 27 janvier au vendredi 6 mars 2015, les directeurs de laboratoire proposent des sujets de thèse (fiche sujet en annexe 3) en indiquant un ordre de priorité (en cas de demandes multiples) aux animateurs des GD concernés. Ces fiches, en n'excédant pas 7 pages, seront transmises sous l'appellation **nomdulabo_nomdupporteurdeprojet.pdf**

Critères de sélection

Le critère décisionnel essentiel est la **qualité scientifique du sujet proposé** (niveau d'adéquation avec les priorités scientifiques des établissements et des laboratoires, projet transversal impliquant plusieurs unités de recherche, partenariat avec des entreprises, avec des institutions européennes ou internationales). Selon le relevé de conclusions du CSP du 26 septembre 2012, **une approche par indicateurs** intégrant un certain nombre de paramètres doit être également utilisée comme critère de sélection. Ces paramètres sont notamment la répartition des années antérieures, le taux d'encadrement du directeur de thèse limité à 3 par le CSP du 29 mars 2011¹, la codirection avec un MC ou un CR non-HDR, le taux d'encadrement du laboratoire sur la durée du plan quadriennal, la durée moyenne des thèses sur la durée du plan quadriennal, **le respect des règles de fonctionnement de l'ED** (notamment la prise en compte effective du financement des mois supplémentaires de la thèse après la fin du financement institutionnel des 3 ans), ainsi que le devenir des docteurs du laboratoire.

Le porteur de projet fera clairement apparaître si sa demande de financement est à 100% ou à 50% en précisant l'origine du financement complémentaire. Celle-ci devra être actée à la date de candidature (11 mai 2015). Le porteur de projet devra également indiquer clairement la nature du financement demandé.

Les animateurs de GD devront réunir les directeurs de laboratoire faisant partie de leur périmètre entre le **9 mars et le 20 mars 2015**, et **définir de façon collégiale un nombre maximum de sujets retenus** en tenant compte des poids des GD en termes de potentiel d'encadrement. **Il importe donc que les porteurs de projets retenus à l'issue de cette étape comprennent bien qu'il ne s'agit que de CDE potentiels.**

¹ Règles de comptage : 1 pour la direction d'un doctorant (0,5 pour un doctorant en dernière année dont la date de soutenance est fixée), 0,5 pour une codirection (en y incluant le cas d'une cotutelle internationale).

Dates importantes :

Date limite de transmission des sujets aux animateurs de GD (par les directeurs d'unités) :
vendredi 6 mars 2015

Les sujets sont **obligatoirement** transmis par les directeurs d'unités aux animateurs de GD (aucun sujet transmis directement par le directeur de thèse ne sera pris en compte). La fiche sujet jointe en annexe doit être utilisée en respectant strictement les contraintes indiquées.

Date limite de transmission des sujets (sans classement) au directeur de l'ED (par les animateurs de GD) :

vendredi 20 mars 2015

Réunion du Bureau de l'ED pour la validation des sujets : mercredi 25 mars 2015

A l'issue de la réunion de ce Bureau, la liste des sujets retenus sera consultable sur les sites Internet de l'ED SICMA et de l'UEB. Cet affichage a pour objectif d'ouvrir le plus largement les propositions à la mobilité nationale et internationale.

4.2 Sélection des candidats

Les directeurs de thèse et encadrants des sujets de recherche sélectionnés dans la première période recherchent et sélectionnent les candidats susceptibles d'être proposés pour une audition par le Bureau de l'ED (**semaine 16 ou 17**). Les auditions sont **publiques et obligatoires**. Le directeur de l'ED ou ses adjoints de site, accompagnés par les animateurs des GD, forment le jury d'audition. Depuis 2009, nous invitons également le responsable des Ressources Humaines de l'établissement (ou son représentant) à participer au jury de recrutement.

Les dossiers seront préparés par les candidats, à l'aide d'un formulaire prévu (fiche de candidature en annexe 4) à cet effet, **en liaison étroite** avec leur encadrant et directeur de laboratoire d'accueil. C'est celui-ci qui devra faire parvenir le dossier (1 fichier unique en format pdf) au secrétariat de l'Ecole Doctorale au plus tard le **lundi 11 mai 2015 sous l'appellation nomdulabo_nomducandidat.pdf** Des formulaires de candidature pourront être obtenus sur le site de l'Ecole Doctorale ou à son secrétariat (contact : Michèle KERLEROUX, Ecole Doctorale SICMA, 6 avenue Le Gorgeu, CS 93837, 29285 BREST Cedex 3. Tél : 0298017032 – email : edsicma@univ-brest.fr)

Chaque dossier doit comporter :

- le sujet de thèse,
- un avis circonstancié du Directeur de Laboratoire (politique du laboratoire, priorités, moyens dont dispose le laboratoire pour développer ce sujet, etc),
- un avis circonstancié du Directeur de Thèse, précisant les encadrements en cours, avec les co-encadrements de la thèse proposée, les collaborations extérieures, les possibles débouchés professionnels après la thèse,
- le CV universitaire du candidat, comprenant une fiche synthétique sur l'ensemble des études universitaires du candidat,
- une lettre de motivation du candidat précisant son projet professionnel d'après thèse,
- un relevé de notes (licence, M1, diplôme d'ingénieur, diplômes étrangers, attestation provisoire M2 et relevé de notes du 1^{er} semestre de M2).

Le calendrier des opérations de recrutement implique en général de boucler la préparation de ce dossier avant la fin des épreuves de M2. Les résultats de M2 seront dans ce cas communiqués séparément à l'Ecole Doctorale lorsqu'ils seront connus.

Un étudiant peut postuler sur plusieurs sujets, dans ce cas, il dépose un dossier sur chaque sujet.

Les présences des directeurs de thèse et des directeurs de laboratoire (ou leurs représentants) sont obligatoires lors de l'audition de leurs candidats et fortement conseillées pour l'ensemble des auditions.

Le nombre de **candidats auditionnés est limité à 1 par projet** sélectionné.

Les auditions ont une durée de 15 minutes pour présenter le candidat et son projet doctoral. Les exposés sont suivis de 15 minutes de questions. Le matériel disponible comportera un PC + vidéoprojecteur. **La visioconférence reste possible sous réserve de disposer d'un équipement garantissant la qualité du service. Les critères d'appréciation pris en compte sont le mérite académique des candidats et leur aptitude à la recherche apparaissant lors du stage de recherche en master, ainsi que la motivation pour préparer une thèse et les compétences pour le sujet proposé.**

Pour ce qui concerne les supports CDE, le vendredi 22 mai 2015, le Bureau de l'ED se réunira pour classer les dossiers. Avant cette date, une réunion de concertation entre les VPs Recherche de l'UBO et de l'UBS, le Directeur Scientifique de TB, et les membres du Bureau restreint de l'ED SICMA aura lieu afin que l'Ecole Doctorale puisse prendre en compte dans sa décision les politiques de recherche des établissements.

Lors de la réunion du **22 mai 2015**, le Bureau délibère afin de dresser 2 listes (titre sujet, nom candidat) : une liste principale, et une liste complémentaire que l'ED SICMA proposera aux Présidents de l'UBO et de l'UBS afin qu'elles soient validées pour que les bénéficiaires de ces CDE puissent débiter leur thèse de doctorat à la rentrée 2015/2016. La liste complémentaire est rédigée afin de prendre en compte d'éventuels désistements. Elle est classée. En cas de désistement d'un candidat sélectionné, le premier candidat de la liste complémentaire est sélectionné en remplacement, sans considération disciplinaire.

Les dates indiquées sont susceptibles de modification.

Le 27 janvier 2015

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C Brosseau', written over a light blue circular stamp or watermark.

Christian Brosseau
Directeur de l'ED SICMA

Annexes (cf pièces jointes) :

1. Liste des unités de recherche de l'ED SICMA dont les enseignant-chercheurs sont éligibles à un CD.
2. Composition du Bureau et coordonnées des animateurs de GD.
3. Fiche sujet.
4. Fiche de candidature à un CD.